

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1992

24 septembre 2010

SOMMAIRE

Acergy Investments S.à.r.l.	95579	MM - Mezzanine S.à r.l.	95596
Advantage Communication S.A.	95609	Natural Re S.A.	95598
AI Global Investments S.à r.l.	95608	Nespresso Luxembourg Sarl	95599
Almapa Holding S.A.	95611	Noemi International S.A.	95581
Anfe Financing International S.A.	95609	Onemore S.A.	95594
AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.	95601	Parc Helfent S.A.	95614
Business Services Management S.A.	95612	P.F. Trading & Consultancy S.A.	95604
Chronos S.A.	95612	Portfolio Multi-Manager Fund	95599
C.I.M. Lux S.A.	95577	P&P Invest S.A.	95610
Cloisinvest SA	95613	Prairie Rouge S.A.	95587
CORNËR BANQUE (Luxembourg) S.A.		Rollinger Renovation S.A.	95603
.....	95613	Seasyde S.A.	95600
DCC Finance S.à r.l.	95616	Secarlux S.A.	95586
Deux A (SPF) S.A.	95615	Shiplux III S.A.	95605
Eoxis Holding S.A.	95589	Shiplux II S.A.	95604
Eoxis Luxembourg S.A.	95589	Shiplux I S.A.	95604
EPF Exchequer Court S.à r.l.	95573	Shiplux IV S.A.	95605
Equinox Two S.C.A.	95575	Shiplux IX S.A.	95605
Gazprom ECP S.A.	95616	Shiplux VIII S.A.	95607
Generali North American Holding S.à r.l.		Shiplux VII S.A.	95607
.....	95614	Shiplux VI S.A.	95606
Holding Luxco 1 S.à r.l.	95616	Shiplux V S.A.	95606
Immogar S.A.	95613	Shiplux X S.A.	95608
Institut Lisa Tsipkin, S.A.	95570	Sodipa S.A.	95585
KlingelInberg Grundbesitz A.G.	95589	Sylvagri Consult S.à r.l.	95607
La Dame du Luxembourg S.A.	95599	Waterways S.A.	95609
Landlake Invest S.à r.l.	95606	WestLB International	95609
Ledenberg Invest S.à r.l.	95616	Zais Ucits	95582
LICR S. à r.l.	95593	Zouga (1) S.A.	95611
Marli Invest S.A.	95590		

Institut Lisa Tsipkin, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 142.612.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INSTITUT LISA TSIPKIN, S.A., a company limited by shares (société anonyme) having its registered office in L - 2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 142612, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 22, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 10, 2008 number 2734 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on February 26, 2010 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on April 20, 2010, number 815.

The meeting is presided by scrutineer Mrs Sylvie Lexa, companies' director, residing professionally in L - 2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

Who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Lexa, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To extend the social object of the Company in order to include the import, export, wholesale and retail selling, - in particular via web sites -, of food, cosmetics, clothing, household linen and welfare products and performing any connected commercial activities.

- To subsequently amend article 4 of the Company's articles of incorporation to which a new paragraph shall be inserted immediately after the second paragraph and which shall be read as follows:

" Art. 4. (new additional paragraph). The Company may also import, export, sell wholesale and retail, - in particular via web sites -, of food, cosmetics, clothing, household linen and welfare products. The Company may carry out any commercial activities which are connected with the said activities."

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to extend the social object of the Company in order to include the import, export, wholesale and retail selling, -in particular via web sites -, of food, cosmetics, clothing, household linen and welfare products and performing any connected commercial activities.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to amend subsequently Article 4 of the Company's articles of incorporation to which a new paragraph is inserted immediately after the second paragraph.

The Article 4 of the Company's articles of incorporation shall be read as follows:

" Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The further purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights. The Company may also finance third parties' researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments.

The Company may also import, export, sell wholesale and retail, - in particular via web sites -, of food, cosmetics, clothing, household linen and welfare products. The Company may carry out any commercial activities which are connected with the said activities.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary has drawn the attention of the attorney in fact of the shareholders represented to the fact that prior to any commercial activities of the Company, in connection with the additional object the said Company has to obtain a trading permit, which is specially acknowledged by the said person.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „INSTITUT LISA TSIPKIN, S.A.“, avec siège social au 22 rue Marie Adélaïde, L - 2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142 612, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 novembre 2008 numéro 2734 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 20 avril 2010 numéro 815.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elargissement de l'objet social de la Société aux fins d'inclure l'import, l'export, la vente en gros, la vente au détail, - en ce compris par le biais de sites Internet -, de produits alimentaires, cosmétiques, vestimentaires, de linge de maison et de produits de bien-être ainsi que toute opération commerciale connexe.

2. Modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe immédiatement après le second paragraphe et qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4. (nouveau paragraphe additionnel).** La Société pourra aussi importer, exporter, vendre en gros, vendre au détail, - y inclus par le biais de sites Internet -, des produits alimentaires, cosmétiques, vestimentaires, de linge de maison et de bien-être. La Société pourra également à ce titre, réaliser toute opération commerciale qui serait connexe aux activités précédemment décrites.»

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société aux fins d'inclure l'import, l'export, la vente en gros, la vente au détail, - en ce compris par le biais de sites Internet -, de produits alimentaires, cosmétiques, vestimentaires, de linge de maison et de produits de bien-être ainsi que toute opération commerciale connexe.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe immédiatement après le second paragraphe.

L'article 4 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut aussi financer des recherches et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle provenant de ces recherches et développements.

La Société pourra aussi importer, exporter, vendre en gros, vendre au détail, - y inclus par le biais de sites Internet -, des produits alimentaires, cosmétiques, vestimentaires, de linge de maison et de bien-être. La Société pourra également à ce titre, réaliser toute opération commerciale qui serait connexe aux activités précédemment décrites.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le mandataire des actionnaires représentés au fait qu'avant toute activité commerciale de la société en relation avec le nouvel objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec ce nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par ladite personne.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juillet 2010. LAC / 2010 / 33747. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105646/184.

(100118942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

EPF Exchequer Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.591.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh July.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mme Christelle FRIIO, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 26 July 2010 in Senningerberg on behalf of JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under number B 110.156, being the sole shareholder of EPF Exchequer Court S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 150.591, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 22th December 2009, published in the Mémorial C number 297 on 10th February 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from ten thousand seven hundred seventy GBP (10.770.- GBP) to twenty thousand GBP (20.000.-GBP) without the issue of new shares.

B. Allocation out of the Contribution Amount of nine thousand two hundred thirty GBP (9.230.-GBP) to the share capital.

C. Consequential amendment of the article 6 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from ten thousand seven hundred seventy GBP (10.770.- GBP) to twenty thousand GBP (20.000.-GBP).

Second resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of nine thousand two hundred thirty GBP (9.230.- GBP) to the share capital.

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty thousand GBP (20.000.-GBP), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-septième juillet.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Mme Christelle FRIIO, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2010 à Senningerberg de JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S.à r.l., une société de droit Luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, et enregistrée à la Chambre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.156, étant l'associé unique de EPF Exchequer Court S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.591, constituée par un acte du notaire Me Gérard LECUIT en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 297 du 10 février 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de dix mille sept cents soixante dix GBP (10.770.- GBP) à un montant de vingt mille GBP (20.000.-GBP) sans l'émission de nouvelles parts sociales.

B. Affectation de neuf mille deux cent trente GBP (9.230.- GBP) au capital social.

C. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de dix mille sept cents soixante dix GBP (10.770.- GBP) à vingt mille GBP (20.000.- GBP).

Deuxième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de neuf mille deux cent trente GBP (9.230.- GBP) au capital social émis.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille GBP (20.000.-GBP), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeurs.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Friio, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33346. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105550/90.

(100119068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

L'an deux mille dix, le seize juillet

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Equinox, ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri, ici représentée par Christophe VELLE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant sur base d'une résolution du conseil d'administration de EQUINOX, une copie du conseil d'administration par extrait reste annexé,

en sa qualité de gérant unique commandité de la société en commandite par actions dénommée «EQUINOX TWO S.C.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 30 mai 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 90739, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 19 mai 2010, en voie de publication au Mémorial C.

Laquelle société comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 110.568 (cent dix mille cinq cent soixant huit Euros) divisés en:

(1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);

(2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

(3) 78.404 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

2.- Qu'aux termes de l'article 6.2 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trois cent dix mille euros (310.000 EUR) divisé en mille cinq cent quarante-deux (1542) Actions A d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, trente et un mille (31.000) Actions B d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et deux cent soixante-dix-sept mille quatre cent cinquante-huit (277.458) Actions Rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune,

et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les articles 6.3. à 6.7. alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

6.3 Durant une période de cinq (5) ans, à partir de la date de publication des présents Statuts, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) le capital social émis jusqu'au montant du capital social total autorisé par l'émission d'Actions A et d'Actions Rachetables additionnelles sans réserver aux détenteurs d'Actions existant (ci-après les «Actionnaires») un droit de préemption à la souscription des actions nouvellement émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix de souscription des Actions A et des Actions Rachetables nouvellement émises (y compris le montant de la prime, si prévu) et la période pour souscrire à ces Actions A et à ces Actions Rachetables nouvellement émises.

6.4 Au cas où l'Actionnaire Commandité effectuerait une augmentation du capital social de la Société, conformément aux dispositions du présent Article VI, il mettra en œuvre, ou fera de sorte que, toutes les étapes requises ou nécessaires soient mises en œuvre aux termes des dispositions applicables de la loi pour effectuer et publier cette augmentation de capital et pour apporter les modifications consécutives des présents Statuts.

6.5 Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou diminués par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée suivant les modalités requises pour modifier aux présents Statuts.

6.6 La Société peut, dans la limite des dispositions applicables de la loi et conformément aux présents Statuts, acheter ses propres Actions.

6.7 La Société pourra également émettre au fil du temps des parts bénéficiaires, de la valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune (ci-après les «Parts Bénéficiaires»), ayant les droits et les obligations prévus par les présents Statuts. Les présents Statuts autorisent l'Actionnaire Commandité à émettre (en une ou plusieurs fois à sa discrétion) jusqu'à 155.855 Parts Bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, sans réserver aux Porteurs de Parts Bénéficiaires existant un droit préférentiel de souscription des Parts Bénéficiaires émises. Dans ce cas, l'Actionnaire Commandité déterminera (à sa discrétion) le prix d'émission et la période pour la souscription des Parts Bénéficiaires nouvellement émises.

Les modifications des présents Statuts seront effectuées par acte notarié.

3.- Que par décision du conseil d'administration prise en date du 15 juillet 2010 une copie de cette décision, après avoir été signée "ne varietur" par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 254,-(deux cent cinquante quatre Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 110.568 (cent dix mille cinq cent soixant huit Euros) à EUR 110.822 (cent dix mille huit cent vingt deux Euros);

par l'émission de 254 (deux cent cinquante quatre) actions rachetables d'une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action,

et a accepté la souscription de ces nouvelles actions par 1 (un) actuel actionnaire de la société,

lequel a souscrit à la totalité des 254 (deux cent cinquante quatre) actions rachetables d'une valeur nominal de EUR 1,-(un Euro) chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 1.432,58 (mille quatre cent trente deux Euros et cinquante huit Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 363.875,32 (trois cent soixante trois mille huit cent soixante quinze Euros et trente deux Cents),

et les libert moyennant une contribution en espèces totale de EUR 364.129,32 (trois cent soixante quatre mille cent vingt neuf Euros et trente deux Cents)

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 364.129,32 (trois cent soixante quatre mille cent vingt neuf Euros et trente deux Cents) a été créditée sur le c/c de ladite société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 110.822 (cent dix mille huit cent vingt deux Euros);

de sorte que l'article 6.1 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

English version:

6.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 110.822,-(one hundred and ten thousand eight hundred twenty two Euro) divided into:

- (1) 1.164 non-redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "A Shares");
- (2) 31,000 non-redeemable management shares (the "B Shares") having a par value of Euro one (EUR 1.00) each;
- (3) 78.658 redeemable shares having a par value of Euro one (EUR 1.00) each (the "the Redeemable Shares").

Version française:

6.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 110.822 (cent dix mille huit cent vingt deux Euro),divisé en:

- (1) 1.164 actions non rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions A»);
- (2) 31.000 actions de gestion non rachetables (ci-après les «Actions B») d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;
- (3) 78.658 actions rachetables d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ci-après les «Actions Rachetables»).

Frais - Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la société comparante l'a requis de documenter la modification de l'article 6.1 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, , J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 juillet 2010, LAC/2010/32491: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105536/107.

(100119172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

C.I.M. Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8401 Steinfort, 5-7, Square Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 50.422.

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C.I.M. LUX S.A.», établie et ayant son siège social à L-8401 Steinfort, 5-7, Square Général Patton, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 17 février 1995, publié au Mémorial C numéro 280 de 1995, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 50422.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, pré-qualifiée, en date du 11 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 662 du 22 août 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Eric LAVAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8401 Steinfort, 5-7, Square Général Patton.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Isabelle SCHAEFFER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts de la société pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle, pour leur donner la teneur suivante:

” **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «C.I.M. LUX S.A.».

Le siège social est établi à Steinfort.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de matériel de bureau et matériel informatique, ainsi que la prestation de services dans le domaine de la bureautique et de l'informatique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (€ 320,-), entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.”.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Laval, J. Schmit, I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9332. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105483/127.

(100119037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Acergy Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.052.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of July.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mme Chantal MATHU, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 7th July 2010 in Amsterdam on behalf of Acergy B.V., incorporated under the laws of Netherlands with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Netherland, registered with the Registre de Commerce of Netherland under number 24237372, being the sole shareholder of Acergy Investments S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153052, incorporated by deed of notary Me Léonie GRETHEN, on 14th May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 1st July 2010 number 1354.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all three hundred (300) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from thirty thousand US Dollars (30.000.-\$) to fifty-six millions and eighty thousand US Dollars (56.080.000.-\$) by the issue of five hundred sixty thousand and five hundred (560.500) new shares of a nominal value of one hundred US Dollars (100.-\$) each to be paid up together with an aggregate share premium of two hundred twenty four million and two hundred thousand US Dollars (224.200.000.-\$) resulting in an aggregate subscription price of two hundred eighty million two hundred fifty thousand US Dollars (280.250.000.-\$).

B. Subscription and payment of two hundred eighty million two hundred fifty thousand US Dollars (280.250.000.-\$) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of fifty-six millions and fifty thousand US Dollars (56.050.000.-\$) to the share capital and of two hundred twenty four million and two hundred thousand US Dollars (224.200.000.-\$) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from thirty thousand US Dollars (30.000.-\$) to fifty-six millions and eighty thousand US Dollars (56.080.000.-\$) by the issue of five hundred sixty thousand and five hundred (560.500) new shares of a nominal value of one hundred US Dollars (100.-\$) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of two hundred twenty four million and two hundred thousand US Dollars (224.200.000.-\$).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of two hundred twenty four million and two hundred thousand US Dollars (224.200.000.-\$) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of two hundred eighty million two hundred fifty thousand US Dollars (280.250.000.-\$) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Mme Chantal MATHU, pursuant to a proxy dated 7th July 2010.

Evidence of the payment of the subscription price of two hundred eighty million two hundred fifty thousand US Dollars (280.250.000.-\$) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of fifty-six millions and fifty thousand US Dollars (56.050.000.-\$) to the share capital and two hundred twenty four million and two hundred thousand US Dollars (224.200.000.-\$) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5.** The capital of the Company is fixed at fifty-six million eighty thousand Americans Dollars (56.080.000.-\$) divided into five hundred sixty thousand eight hundred (560.800) shares with a par value of one hundred Americans Dollars (100.- \$) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euro (7.000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Mme Chantal MATHU, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2010 à Amsterdam de Acergy B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1079JB Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée à la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 24237372, étant l'associé unique de Acergy Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153052, constituée par un acte du notaire Me Léonie GRETHEN du 14 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1354 du 1^{er} juillet 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les trois cents parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trente mille dollars américains (30.000.- \$) à un montant de cinquante six millions quatre-vingt mille dollars américains (56.080.000.-\$) par l'émission de cinq cent soixante mille cinq cents (560.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (100\$) chacune devant être souscrites par l'associé unique ensemble avec une prime d'émission de deux cent vingt quatre millions deux cent mille dollars américains (224.200.000.-\$) équivalant à un prix de souscription total de deux cent quatre-vingt millions deux cent cinquante mille dollars américains (280.250.000.-\$).

B. Souscription et libération de deux cent quatre-vingt millions deux cent cinquante mille dollars américains (280.250.000.-\$) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de cinquante six millions cinquante mille dollars américains (56.050.000.-\$) au capital social et de deux cent vingt quatre millions deux cent mille dollars américains (224.200.000.-\$) au compte de la prime d'émission.

D. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente mille dollars américains (30.000.-\$) à cinquante six millions quatre-vingt mille dollars américains (56.080.000\$) par l'émission de cinq cents soixante mille cinq cents (560.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (100\$) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale de deux cent vingt quatre millions deux cent mille dollars américains (224.200.000.-\$).

Deuxième résolution

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de deux cent vingt quatre millions deux cent mille dollars américains (224.200.000.-\$) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces de deux cent quatre-vingt millions deux cent cinquante milles dollars américains (280.250.000.-\$) («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Mme Chantal MATHU, conformément à une procuration datée du 7 juillet 2010.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de deux cent quatre-vingt millions deux cent cinquante milles dollars américains (280.250.000.-\$) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de cinquante six millions cinquante mille dollars américains (56.050.000\$) au capital social émis et de deux cent vingt quatre millions deux cent mille dollars américains (224.200.000.-\$) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à cinquante six millions quatre-vingt mille dollars américains (56.080.000\$) divisé en cinq cents soixante mille huit cents (560.800) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (100.-\$) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à sept mille euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mathu, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31400. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105374/128.

(100118947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

L'an deux mil dix, le seize juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée NOEMI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B n°67089.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C n°47 du 27 janvier 1999.

L'assemblée est présidée par Mme Catarina LANTERI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Sara PERNET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Andrea CARINI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

- A été nommée liquidateur, la société Milton Investments Holding Limited, Road Town, Tortola, Virgin Island.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. LANTERI, S. PERNET, A. CARINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 juillet 2010, LAC/2010/32228: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 August 2010.

Référence de publication: 2010105740/57.

(100119136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.897.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June;

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ZAIS UCITS, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116 897), incorporated by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 7th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), of 22 June 2006, number 1219.

The meeting was opened at 3:45 p.m. and chaired by Mrs. Françoise KONRAD, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Sylvie DOBSON, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie LETELLIER, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint Audit & Compliance S. à r.l. represented by Pierre-Francois Wéry, as liquidator (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

3. To authorise the Liquidator to proceed with the distribution in kind of the liquidation proceeds to the Shareholders.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III. That the present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail on 16 June 2010 to the registered shareholders.

IV. That the resolutions on the agenda require a quorum of 50% of the capital of the Company and that the first resolution on the agenda of this meeting may only be validly taken if approved by at least 2/3 of the votes cast at the meeting.

The second and third resolution will be passed if approved by a simple majority of the votes cast at the meeting.

V. It appears from the attendance list that all the three hundred and fifty thousand seven hundred forty-six (350,746) outstanding shares (representing 100 % of the capital) are represented at the meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously resolves to put the Company into liquidation, effective on the date of this meeting.

Second resolution

The meeting unanimously resolves to appoint Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, represented by Pierre-Francois Wéry, residing in 16 Place Félix Gonda, B-4550 Nandrin, as liquidator (the "Liquidator") with the powers determined by articles 144 and following of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"). The liquidator may implement all acts and operations specified in article 145 of the Law without any authorisation of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Liquidator is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The meeting unanimously resolves to authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in kind.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed at 4.15 p.m..

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ZAIS UCITS, une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 116 897), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 22 juin 2006, numéro 1219.

L'assemblée est ouverte à 15 heures 45 minutes et présidée par Madame Françoise KONRAD, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DOBSON, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Valérie LETELLIER, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Décision de procéder à la liquidation de la Société.

2. Décision de nommer Audit & Compliance S.à r.l., représentée par Pierre-Francois Wéry comme liquidateur (le "Liquidateur"), et de déterminer les pouvoirs et la rémunération du Liquidateur.

3. Décision d'autoriser le Liquidateur de procéder au paiement du boni de liquidation en nature aux actionnaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront gardées au siège social de la Société.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 16 Juin 2010 par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs.

IV. Les résolutions reprises dans l'ordre du jour nécessitent un quorum de 50% du capital de la Société et la première résolution de l'ordre du jour de cette assemblée ne pourra être valablement prise que si une majorité des 2/3 des votes émis lors de cette assemblée approuvent la résolution.

La deuxième et troisième résolution seront prises si elles sont approuvées à la majorité simple des votes émis.

V. Il appert de la liste de présence que toutes les trois cent cinquante mille sept cent quarante-six (350.746) actions en circulation (représentant 100 % du capital) sont représentées à l'assemblée.

VI. Il s'en suit que la présente assemblée peut valablement constituer et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de mettre la Société en liquidation à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité de liquidateur Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, représentée par Pierre-Francois Wéry, demeurant au 16 Place Félix Gonda, B-4550 Nandrin, en qualité de liquidateur (le «Liquidateur») avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

Le liquidateur pourra exécuter les actes et opérations spécifiées à l'article 145 de la Loi sans aucune autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur pourra dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des experts-comptables.

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Liquidateur de procéder au paiement du boni de liquidation en nature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 15.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: F. KONRAD, S. DOBSON, V. LETELLIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30376. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105859/131.

(100118818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Sodipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.551.

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SODIPA S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53.551, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 du 27 mars 1996, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CINQ MILLE (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Mise en liquidation de la société.
- 4.- Nomination d'un liquidateur.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Remo PERNA, demeurant à I-86170 Isernia, Via S. Leucio, 48.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31623. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105818/58.

(100119276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Secarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem.

R.C.S. Luxembourg B 100.124.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «SECARLUX S.A.» avec siège social à L9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 100.124, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 449 du 12 septembre 1995, modifiée suivant Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 609 du 8 août 2001.

La séance est ouverte à 8.50 heures sous la présidence de Monsieur Daniel REDING, expert comptable, demeurant professionnellement à L9053 Ettelbruck;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

95587

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, vers L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. REDING, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5860. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105798/55.

(100119122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Prairie Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.791.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr Bastiaan Weij, residing at Van der Reijdtlaan 22, B-2960 Brecht, Belgium, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given in Brecht, on July 7th, 2010 (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) existing under the name of PRAIRIE ROUGE S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 67.791, with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, dated December 11, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 171 of March 16, 1999;

- the Company's capital is set at EUR 500.000.- (five hundred thousand euro) represented by 1.000 (one thousand) shares, with a nominal value of EUR 500 (five hundred euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Bastiaan Weij, demeurant à Van der Reijdtlaan 22, B-2960 Brecht, Belgique, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration émise à Brecht le 07 juillet 2010 (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après paraphe ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société anonyme existant sous la dénomination Prairie Rouge S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.791, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 171 du 16 mars 1999;
- le capital social de la Société est fixé à 500.000,- EUR (cinq cent mille euros et), représenté par 1.000 (mille) actions avec une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- par la présente l'Actionnaire Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2010.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010105764/89.

(100118926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,**(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105548/11.

(100119389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Klingelberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft KLINGELBERG GRUNDBESITZ A.G., mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 6. August 1997, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 60330, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 624 vom 8. November 1997. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques DELVAUX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1696 vom 3. September 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Anne SCHMITT, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, zum Stimmzähler.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Der gegenwärtigen Urkunde ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden "ne varietur" paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mit formalisiert.

III.- Da sämtliche sechstausend (6.000) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um USD 600.000,- um es von USD 600.000,- auf USD 1.200.000,- zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 6.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von je USD 100,-.

2. Zeichnung und Volleinzahlung der 6.000 neuen Aktien durch Herrn Diether KLINGELBERG.

3. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 1.200.000,- (eine Million zweihunderttausend US Dollars) eingeteilt in 12.000 (zwölftausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100,- (einhundert US Dollars).”

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um sechshunderttausend US Dollars (USD 600.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von sechshunderttausend US Dollars (USD 600.000,-) auf eine Million zweihunderttausend US Dollars (USD 1.200.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von sechstausend (6.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert US Dollars (USD 100,-).

Zeichnung und Einzahlung

Die beiden Minderheits-Aktionäre, Herr John SEIL und Herr Luc HANSEN, haben ausdrücklich den Verzicht auf ihr Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von sechstausend (6.000) neuen Aktien durch Herrn Diether KLINGELNBERG, wohnhaft in Barbengo, (Schweiz).

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von sechshunderttausend US Dollars (USD 600.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzungen an die hier vorgenommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1, der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt USD 1.200.000,- (eine Million zweihunderttausend US Dollars) eingeteilt in 12.000 (zwölftausend) Aktien mit einem Nominalwert von je USD 100,- (einhundert US Dollars).”

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr zweitausendfünzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. HANSEN, A. SCHMITT, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2010. LAC/2010/33282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105668/70.

(100118877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Marli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 154.777.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «SHON INVEST», société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 29 juillet 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «MARLI INVEST S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (39.000.- EUR), divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois d'avril à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Les trois cent quatre-vingt-dix (390) actions sont souscrites par la société «SHON INVEST», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«HRT Révision S.A.», ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2010. Relation: EAC/2010/9556. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010108674/135.

(100123099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

LICR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.008.

In the year two thousand and ten.

On the fifteenth day of July.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

The company BEDELL TRUSTEES LIMITED, acting as Trustee of ICR Charitable Trust, having its registered office at 26 New Street, St. Helier, JE4 8PP JERSEY, registered with the trade and companies' register of Jersey, under the number 6564

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal, given on July 3rd, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person declared and requested the notary to act:

- That the company LICR S.à.r.l., having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, (the "Company") has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 14th of April 2003, published in Mémorial C, number 518 of May 14th, 2003,

- That the corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (€ 12.500,-) divided into five hundred (500) shares each having a par value of twenty-five Euros (€ 25,-).

- That the appearing party, represented as said before, acting as sole actual partner of the Company he has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article two (2) of the articles of incorporation, in order to read:

"The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; as well as the control, the management and the development of such participations, the acquisition by purchase, subscription, direct underwriting, purchase option or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le quinze juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

La société BEDELL TRUSTEES LIMITED, agissant comme Trustee de ICR Charitable Trust, ayant son siège social à 26 New Street, St. Helier, JE4 8PP JERSEY, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 6564,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 03 juillet 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LICR S.à.r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (ci-après la "Société") a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 518 du 14 mai 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, seule et unique associée actuelle de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères; ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations, l'acquisition par achat, souscription, par l'émission de garanties, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010105694/77.

(100119115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Onemore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.279.

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ONE MORE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro B 68.279, constituée suivant un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 20 avril 1999, modifiée à plusieurs et pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 10 avril 2001.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Reding, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl vers L-9053 Ettelbruck, 45, avenue John F. Kennedy et modification du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Conversion du capital social de LUF en EUR

3. Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel Reding, prénommé.

- Monsieur Marco Fieger, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy

- Monsieur Yves Wallers, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy
Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

4. Nomination de la société anonyme «EWA REVISION S.A.» ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 38.937 au poste du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2015.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl vers L-9053 Ettelbruck, 45, avenue John F. Kennedy et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2^e. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à vingt et un millions de francs luxembourgeois (LUF 21.000.000,-) pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en cinq cent vingt mille cinq cent soixante-seize euros et quarante cents (EUR 520.576,40,-) de modifier l'article 5 (1^{er} alinéa), des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} §.** Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille cinq cent soixante-seize euros et quarante cents (EUR 520.576,40,-), divisé en deux mille cent (2.100) actions de deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 247,89,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer des nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Daniel REDING, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy ,
- Monsieur Marco FIEGER, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy et
- Monsieur Yves WALLERS, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme «EWA REVISION S.A.» ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 38.937, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2010. DIE/2010/6023. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105748/85.

(100119183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

MM - Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.767.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Euromezzanine Conseil SAS, a French société par actions simplifiée having its registered office in 11 rue Scribe, 75009 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 423 762 814 (“Euromezzanine”); and

2. IKB Private Equity GmbH, a German company governed by the laws of Germany, with registered office at Wilhelm-Bötzkes-Str. 1, 40474 Düsseldorf, Germany, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 22389 (“IKB Private Equity GmbH”),

hereby represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d’Arlon, L1150 Luxembourg, by virtue of proxies given under private deed in July 2010.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the shareholders (the “Shareholders”) of MM -Mezzanine S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 122767, and incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°213, page 10198, dated 20 February 2007 (the “Company”).

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1st January 2010 to 5th July 2010 (the “Interim Financial Statements”);

2. Granting discharge to the directors (gérants) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2010 to the date of the present general shareholders’ meeting;

3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and

5. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Partners resolve to grant discharge to the directors (gérants) of the Company for the performance of their duties for the period from 1st January 2010 to the date of the present general shareholders’ meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Partners resolve to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Partners resolve to appoint as liquidator of the Company: François Pfister, Attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.)

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

En l'an deux mille dix, le cinq juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Euromezzanine Conseil SAS, une société par actions simplifiée française, ayant son siège social au 11, rue Scribe, 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 423 762 814 ("Euromezzanine"); et

2. IKB Private Equity GmbH, une société allemande ayant son siège social à Wilhelm-Bötzkies-Str. 1, 40474 Düsseldorf, Allemagne, enregistrée au registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 22389 ("IKB Private Equity GmbH"),

ici représentés par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu de procurations données en juillet 2010.

I. Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles sont les associés (les «Associés») de MM -Mezzanine S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122767 et constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, daté du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°213, page 10198, daté du 20 février 2007 (la "Société").

III. Les parties comparantes, représentées comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 5 juillet 2010 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des Associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers,

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident de donner décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des Associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur: François Pfister, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010105725/130.

(100118925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Natural Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.503.

Extrait Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le jeudi 2 juin 2010 au Siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 17.00 heures

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Carlos Javier Alvarez Fernández
- Mr Sergio Carlos Martínez Castro
- Mr Sergio Tarallo
- Mr Claude Weber

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l. 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Carlos Javier Alvarez Fernández / Claude Weber
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105734/24.

(100119187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Nespresso Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 80.855.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 1^{er} novembre 2009 que: la société Soprophia S.A., ayant son siège social à 15, rue du Général Dufour, 1211 Genève, Suisse, a cédé 501 parts sociales qu'elle détenait dans la société NESPRESSO LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 21, rue de Louvigny à NESTLE S.A., ayant son siège social à avenue Nestlé 55, 1800 Vevey, Suisse.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société NESPRESSO LUXEMBOURG SARL en date du 1^{er} novembre 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société NESPRESSO LUXEMBOURG SARL est détenu comme suit:
NESTLE S.A., ayant son siège social à avenue Nestlé 55, 1800 Vevey, Suisse: 501 parts

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010105736/18.

(100119057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 juillet 2010

En date du 28 juillet 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte de la démission de Monsieur François Besserve, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, demeurant: 3, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2010.

La Dame du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010106393/19.

(100120563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Portfolio Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.872.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

Après délibération, il résulte que:

L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Steven Snoeckx, demeurant professionnellement à Ledeganckkaai, 7, B-2000 Anvers,

Monsieur Phillippe Havaux, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg.

L'assemblée a renouvelé le mandat de la société Deloitte S.A., dont le siège social est situé à rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Les mandat des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010105762/18.

(100119420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Seasyde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.736.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt et unième jour de juillet.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

GAYOLA ASSET MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building 2nd Floor Wickhams Cay, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 261116,

ici représentée par Mademoiselle Farida OMAADACHAK, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, (ci-après «l'Associé Unique»), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «SEASYDE S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 104736, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 201 du 7 mars 2005 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5/6- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L – 1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Farida Omaadaschak, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2010. LAC / 2010 / 33091. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010105797/60.

(100119077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

AWSC Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.266.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Saw Netherlands, une fondation de droit néerlandais avec siège social au 166 Amsteldijk, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas (en abrégé "SAWN"),

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 juin 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de «AWSC Holding Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 94266, constituée suivant acte notarié reçu en date du 18 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 23 juillet 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 25 septembre 2003.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre et non plus au 31 janvier de chaque année et ce pour la première fois en 2010.

A titre transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le 1^{er} février 2010 finira le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier les articles 16 et 17 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

«**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, le ou les gérants établit les comptes annuels.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de AUDIEX S.A. comme commissaire aux comptes et lui accorde entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer l'article 15 des statuts de la société relatif à la nomination d'un commissaire aux comptes, et de renuméroter en conséquence les anciens articles 16 à 22 des statuts en articles 15 à 21.

Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Saw Netherlands, a Dutch Foundation having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands (abbreviated with "SAWN"),

duly represented by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated 23 June 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of "AWSC Holding Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94266, incorporated by a notarial deed on June 18, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 770 of July 23, 2003. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up on July 11, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 989 of September 25, 2003.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to modify the financial year to be closed on December 31st instead of January 31st each year, and for the first time in 2010.

As a transitory provision, the current financial year having started on February 1st, 2010 will end on December 31, 2010.

Second resolution

The sole member decides to amend articles 16 and 17 of the Articles of Association, which henceforth will read as follows:

"Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year."

"Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers."

Third resolution

The sole member accepts the resignation of AUDIEX S.A. as statutory auditor of the company and gives it full and entire discharge for the execution of its mandate till today.

Fourth resolution

The sole member decides to abolish article 15 of the by-laws of the company relating to the appointment of a statutory auditor, and modifies subsequently the numbering of the articles previously 16 to 22 into articles number 15 to 21.

Estimate of costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euros).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: P.LENTZ, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 juin 2010 Relation: LAC/2010/28830 Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106245/90.

(100120576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Rollinger Renovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 143.048.

L'an deux mille dix,

Le vingt juillet,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Rollinger Renovation S.A.", avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2935 du 10 décembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 143.048.

L'assemblée est présidée par Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant à Grevels,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Extension de l'objet social de la société et modification de l'article quatre des statuts par l'ajout du paragraphe suivant:

"La société a également pour objet les activités de charpentier, de couvreur, de ferblanterie ainsi que les activités de rénovations de toiture."

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la construction et la rénovation de bâtiments dans le sens le plus large du terme, ainsi que la coordination des travaux de parachèvement.

La société a également pour objet les activités de charpentier, de couvreur, de ferblanterie ainsi que les activités de rénovations de toiture.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, par la location, vente, échange ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, L. Tran, Y. Endres, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010105783/57.

(100119227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1511 Luxembourg, avenue de la Faiëncerie 103, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105799/16.

(100119260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que M. Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105800/16.

(100119261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.431.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires du 26 juillet 2010

Résolutions

- La société Maya Invest Limited a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- la société Community Link S.A., ayant son siège au 59, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138 621 ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 BERTRANGE, 1 Cité Millewée, sera nommée comme administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
- L'assemblée déclare rayer l'actuel commissaire aux comptes, Grant Thornton Lux Audit S.A, inscrit au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43298, situé à la Rue Pafebruch 83 L-8308 Capellen.
- La société Premier Tax S.A, ayant son siège au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B147687 est nommé comme commissaire aux comptes jusqu'en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Frédérique Mary
Président / Secrétaire / Scrutatrice

Référence de publication: 2010106451/22.

(100120566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant à L-1511 Luxembourg 103, avenue de la Faiëncerie, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105801/16.

(100119262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105802/16.

(100119263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105803/16.

(100119279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105805/16.

(100119264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105806/16.

(100119265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Landlake Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.094.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique du 14 juillet 2010:

- que le siège social a été transféré de 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg;

- que la démission de la société Luxembourg International Consulting S.A. «INTERCONSULT S.A.» comme gérante a été acceptée;

- que Monsieur ERIC LECLERC, employé privé, né le 4.4.1967 à Luxembourg, Monsieur JOS HEMMER, employé privé, né le 15.8.1952 à Luxembourg et Madame MARTINE KAPP, employée privée, née le 10.12.1960 à Luxembourg, tous les trois demeurant professionnellement à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, ont été nommés gérants pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106394/19.

(100120554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Shiplux VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.206.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105807/16.

(100119266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.207.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105808/16.

(100119267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 113.179.

—
L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Natacha PERAT, ingénieur agronome, née à Liège, le 22 juin 1963 demeurant à B-5300 Andenne, 699, rue de la Grange-Bodart, 699.

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 juin 2010.

2. Monsieur Alexandre DEVOLF, ingénieur agronome, né à Châteauroux, (France), le 10 juillet 1971, demeurant à B-6800 Neuvillers, 51, rue de Grandvoir.

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 mai 2010.

3. Monsieur Jean DEBROUX, né à Bastogne, le 3 avril 1965, demeurant à B-6887 Saint-Médard, 4, place de Gribomont.
représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 mai 2010.

4. Monsieur Michel WISLET, retraité de la fonction publique, né à Verviers, (Belgique) le 29 janvier 1940, demeurant à B-4000 Liège, 52, En Neuvicé,

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-9087 Ettelbruck.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 juin 2010.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, présents et représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «SYLVAGRI CONSULT S.à r.l.» avec siège social à L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 666 du 31 mars 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 113.179.

Les associés ont ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social vers L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss, et en conséquence décident de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (1^{ère} phrase).** Le siège de la société est établi dans la commune de Winseler.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. DIE/2010/5887. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 3 août 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010105831/50.

(100119123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Shiplux X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 août 2010

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration du 2 août 2010 que Monsieur Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet au 2 août 2010 en remplacement de l'administrateur démissionnaire SHIPBOURNE S.A. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Freddy Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010105809/16.

(100119280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106235/10.

(100120537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

WestLB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.309.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. August 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010105854/14.

(100119270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010

Messieurs Freddy Bracke, Ludovicus Renders, Clement Costers et la Société SOMARLUX S.A. (avec comme représentant permanent M. August Verdonck) sont renommés administrateurs.

M. Michel Jadot, Ingénieur Commercial et de Gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L-1511 Luxembourg est nommé administrateur.

La société BDO Audit, R.C.S. Luxembourg B147570, ayant son siège social L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est nommée Réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

CERTIFIE CONFORME

L. Renders / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105855/18.

(100119268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Anfe Financing International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010106946/9.

(100120971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 98.204.

Suite au courrier recommandé que j'ai adressé en date du 5 juillet 2010 à votre société ADVANTAGE COMMUNICATION S.A., ayant son siège social au 25, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 98.204, (la "Société"), je vous fais part par la présente, de ma démission avec effet au 5 juillet 2010 des mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué que j'occupe pour votre Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2010.

Alain IERACE.

Référence de publication: 2010106231/13.

(100120540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

P&P Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3512 Dudelange, 176, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 146.782.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de

P&P INVEST S.A., dont le siège social a été dénoncé en date du 10 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 146 782, constituée suivant acte Henri BECK de Echternach en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1371 du 16 juillet 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent RECHT, juriste, demeurant professionnellement à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Alain KLEIN, salarié, demeurant professionnellement à Dudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Roger DJEDAINI, salarié, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Fixation du siège social.
2. Modification de l'article 2 des statuts.
3. Acceptation de la démission de l'administrateur unique et décharge.
4. Nomination d'un nouvel administrateur unique.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle fixe le siège social à L-3512 Dudelange, 176, rue de la Libération.

Seconde résolution

Le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Dudelange.

...

Troisième résolution

Elle accepte la démission de MARCAMI S.A. avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 143 377, de ses fonctions d'administrateur unique et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur unique:

Laurent RECHT, juriste, né à Thionville/Moselle (France), le 22 mai 1972, demeurant professionnellement à L-3512 Dudelange, 176, rue de la Libération.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Cinquième résolution

Elle accepte la démission de ABROAD CONSULTING S.A. avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92 617, de ses fonctions de commissaire aux comptes et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

Elle nomme aux fonctions de commissaire aux comptes:

Alain KLEIN, salarié, né à Metz/Moselle (France), le 3 août 1953, demeurant à L-3512 Dudelange, 176, rue de la Libération.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Recht, Klein, Djedaini et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8882. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce

Dudelange, le 30 JUIL. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010106128/69.

(100119000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Almapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.634.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juillet 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALMAPA HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010106239/16.

(100120609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Zouga (1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.803.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juillet 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Administrateurs

- Monsieur Alasdair CROSS, directeur de société, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, 3rd Floor, West Wing, St Peter Port, Guernsey GY1 2JA (Channel Islands)

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) Commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010105863/24.

(100119364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Business Services Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.127.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue à Diekirch, en date du 13 juillet 2010 que:

Suite à la démission du conseil d'administration actuellement en fonction, nomination d'un nouveau Conseil d'Administration:

Monsieur Marc TERNEST, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1964 à Watermaal-Bosvoorde (B) demeurant au 127, Steenweg op Mol B - 2360 Oud-Turnhout

Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE, administrateur de sociétés, né le 20 février 1948 à Etterbeek (B), né le demeurant au 12, Boulevard J.F. Kennedy L-4930 Bascharage

Monsieur John HOLST, administrateur de sociétés, né le 25 août 1957 à Waaire (NL) demeurant au 21, Vliegdenstraat B-3900 Overpelt

Le mandat des 3 administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Suite à la démission de l'administrateur délégué actuellement en fonction, un nouvel administrateur délégué est nommé:

Monsieur John HOLST, né le 25 août 1957 à Waaire (NL) administrateur de sociétés, demeurant au 21, Vliegdenstraat B - 3900 Overpelt

Le mandat de l'administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

La société est valablement engagée soit par la signature unique de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'une de l'administrateur délégué.

Suite à la démission du commissaire aux comptes Monsieur Sterckx, nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

La société PRESTA-SERVICES S.A., avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L - 8422 STEINFORT, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B49961

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010106260/30.

(100119597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Chronos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2010

- Les mandats d'Administrateur de:

* Monsieur Daniel PIERRE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et

* Monsieur Henri PIONCHON, administrateur de sociétés, demeurant au 38, rue Waldeck-Rousseau, F-69006 Lyon sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2010.
Certifié sincère et conforme
CHRONOS S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010106276/24.

(100119722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Cloinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.225.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 août 2010

1. M. David GIANNETTI et M. Xavier SOULARD ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Mme Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 1^{er} mars 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLOINVEST SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010106278/18.

(100120570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.880.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2010 que:

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, Avenue de la Porte Neuve, a été nommé administrateur jusqu'à l'élection définitive par l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

- Monsieur Efstratios Aktipis, né le 11.07.1962 à Salonique (Grèce) et demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, rue Dicks, 10, n'occupe plus la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière.

- Monsieur Virgilio Clerici, né le 09.01.1966 à Soreno (Italie) et demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, rue Dicks, 10, n'occupe plus la fonction d'administrateur délégué à la gestion journalière.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010106284/18.

(100119157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Immogar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.404.

—
Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 juin 2010 au siège social de la société IMMOGAR S.A., il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n° 1:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

95614

Résolution n° 2:

L'assemblée accepte la démission du poste d'administrateur de la société Fegon International SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 92.718 section B, domicilié à L-1941 Luxembourg, route de Longwy n° 261.

Résolution n° 3:

L'assemblée nomme la société Ehoran Kan SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 78.554 section B, domiciliée à L-1941 Luxembourg, route de Longwy n° 261, au poste d'administrateur.

Le mandat de la société Ehoran Kan SA prendra fin lors de la prochaine assemblée annuelle de l'année 2015 qui statuera sur les comptes de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

L'actionnaire 1 représenté par procuration / L'actionnaire 2 représenté par procuration

Référence de publication: 2010106609/25.

(100119456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Generali North American Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106332/10.

(100120578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Parc Helfent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.809.

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire signée en date du 29 juillet 2010 par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010, LAC/2010/33986 au droit de douze euros (12.- EUR), que:

I) - l'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Helmut KLEIN et Wolfgang HÖRDT ainsi que de Maître Mario DI STEFANO avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs.

Par résolution spéciale, décharge pour leur gestion leur est accordée.

- l'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Helmut KLEIN avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur délégué.

Par résolution spéciale, décharge pour sa gestion lui est accordée.

II) - l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4).

- l'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, les personnes suivantes:

- Monsieur Aloyse WAGNER, Maître Electricien, né le 24 août 1954 à Troisvierges, demeurant professionnellement au 9, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg

- Monsieur Jacques WOLTER, directeur financier, né le 2 août 1964, à Luxembourg demeurant professionnellement au 9, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg

- Monsieur Louis-Marie PIRON, dirigeant d'entreprises, né le 15 février 1956, à Our (Belgique), demeurant à B-6852 Opont, Frêne, 5

- Monsieur Yves GASPARD, directeur commercial, né le 25 août 1974 à Rocourt (Belgique), demeurant à L-9053 Ettelbrück, avenue Kennedy, 26.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2014.

Les actionnaires autorisent le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres qui prendront la dénomination d'administrateur délégué.

III) - l'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 9, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010106452/36.

(100120553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Deux A (SPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.371.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Pierre GROTZ, conseiller économique, demeurant à L-8392 Nospelt, 2 route de Goebange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «DEUX A (SPF) S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1608 en date du 20 août 2009.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à un million d'euros (1.000.000.-euros) représenté par mille actions (1000), de mille euros (1000.-€) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire le certificat des actionnaires de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à Mamer, 53 route d'Arlon.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Grotz ; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7829. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106291/42.

(100120560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

DCC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.957.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.910.

Les comptes consolidés au 31 mars 2006, de DCC P.l.c, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03.08.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010106753/12.

(100120460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Gazprom ECP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.612.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010106594/15.

(100119345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Ledenberg Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 138.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106398/10.

(100120579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Holding Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.200.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 23 juillet 2010 que:

- Monsieur Richard Newton démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet immédiat;

- Madame Isabelle Probstel, née le 30 janvier 1969 à Nancy (France) et demeurant Possartstrasse 11, D-81679 Munich est nommée en remplacement du gérant démissionnaire de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106349/14.

(100119921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.